



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 2 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-21

SEANCE DU 08 MARS 2023

**Nature de l'acte:
Domaine et
patrimoine – Autres
actes de gestion du
domaine public**

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

**OBJET :
Modification de la
grille tarifaire des
droits de place du
marché dominical et
des autres
occupations du
domaine public**

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.
Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 2 décembre 2020 fixant la grille tarifaire pour les droits de place du marché dominical et autres occupations du domaine public,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la grille tarifaire applicable pour le marché dominical et les occupations du domaine public a été adoptée en 2020 et n'a fait l'objet d'aucune révision depuis cette date. Ladite révision ne concerne pas les droits de places du marché dominical mais les autres occupations du domaine public.

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier la grille tarifaire comme présentée ci-dessous à compter du 3 avril 2023 :

Droits de place – marché dominical	
Le mètre linéaire, abonnement semestriel, sans électricité	36 euros/ml
Le mètre linéaire, abonnement semestriel, avec électricité	36 euros/ml En sus 48 euros forfait électricité
Le mètre linéaire droit au comptant, sans électricité	4 euros/ml
Le mètre linéaire droit au comptant, avec électricité	4 euros/ml En sus 3 euros forfait électricité

Droits de place des métiers forains	
Installation < 2m ² (machines, barbe à papa,...)	5 euros/fête
Installation d'un stand snack ou confiserie > 2m ²	60 euros/fête
Installation d'une pêche au canard, trampoline et structures de jeux gonflables	20 euros/fête
Installation d'un stand de loterie ou de tir	80 euros/fête
Installation d'un manège enfant de moins de 14 ans	80 euros/fête
Installation d'un manège à sensations limitées (simulateur et cinémas dynamiques, autos tamponneuses, grandes balançoires à rotation limitée,...)	80 euros/fête
Installation d'un manège à sensations fortes (manèges tournants à grandes vitesse, chenilles,...)	130 euros/fête

Droits de place - occupation du domaine public	
Vente au déballage, autres que manifestations communales	4 euros/ml/jour En sus forfait de 15 euros
Échafaudage ou palissade	0,7 euro/ml/jour En sus forfait de 15 euros
Véhicule, benne, dépôts de matériaux, etc.	0,7 euro/m ² /jour En sus forfait de 15 euros
Déménagement (avec réservation de stationnement)	15 euros/jour
Terrasse de café / restaurant / Bars / salon de Thé,...	15 euros/m ² /an
Terrasse de café / restaurant / Bars / salon de Thé,... > 50 m ²	30 euros/m ² /an
Camion ou module de vente de plats à emporter (sans emprise au sol)	30 euros/mois

Emplacement pour taxis	300 euros/an
Cirque ou installations similaires < 200m2	50 euros/jour
Cirque ou installations similaires de 200m2 à 400m2	120 euros/jour
Cirque ou installation similaires > 400m2	330 euros/jour

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire des droits de place du marché dominical et autres occupations du domaine public pour une application à compter du 3 avril 2023,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

FAIT A THOIRY,
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 10 mars 2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 10 mars 2023



The image shows a blue ink signature of Muriel Bénier, the Mayor of Thoiry, written over the official circular seal of the Municipality of Thoiry. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE THOIRY' and '(AHS)'.